

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le jeudi 23 octobre à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 17 octobre 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

**Etaient présents** : Isabelle BERESSI, Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Luc BENTZ, Matata JACQUES, Rosan HURTUS, Evelyne PLANSON, Gérard UZAN, Frédéric NICOLAS, Sandrine PERONNET, Youri-Ramsès MAZOU-SACKO (Adjoints au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Georgette ADRIENCENSE, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Annick DUPRE, Charles SOUFIR, Jocelyne MAYOL, Eliette FONTAINE, Manuel ALVAREZ, Georges OCLIN, Mourad CHIKAOUI, Farid BERHAL, Daniel DOMAN, Anne CHARLET, Naïssat AHAMED, Karine LAURENT-DUCROQ, Romana NAVARRE (à partir du point 7.1) (Conseillers Municipaux).

**Représentés par pouvoir** :

Jeanne GOMEZ	pouvoir à Katchik KATCHIKIAN
Maria CHATELLIER	pouvoir à Anne CHARLET
Mohamed Ali ABCHICHE	pouvoir à Mourad CHIKAOUI
Albert HADDAD	pouvoir à François PUPPONI
Nadeen DELARUE	pouvoir à Catherine VESPERINI
Marie-Laure AMACIN	pouvoir à Rosan HURTUS
Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI	pouvoir à Georgette ADRIENCENSE
Manuela DAS NEVES	pouvoir à Karine LAURENT-DUCROQ
Rachid ADDA	pouvoir à Romana NAVARRE (à partir du point 7.1)

**Absents excusés** :

Jean RISMONDO, Linda UZAN, Patrick HADDAD, Patrick TOULMET,

**Absents** :

Fabienne SROUSSI, Antoni YALAP, Jean-Louis ZADIKIAN

**Secrétaire de séance** :

Luc BENTZ

---

Le Conseil,

Approuve le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2008

## **I DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

- 1.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir
- 1.2 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et la base aérienne 921 « Frères Mahé » relative à l'entretien de l'esprit de défense, le renforcement du lien entre la Nation et les forces armées

### **II Service de la vie associative**

- 2.1 Décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations sportives suivantes :
  - A.A.S.S. Tir à l'arc, pour un montant de 31 000 euros,
  - A.A.S.S. Athlétisme, pour un montant de 3 600 euros,
  - Savate Boxing club, pour un montant de 25 000 euros

### **III Service de la Coopération Décentralisée**

- 3.1 Approuve la prise en charge financière d'une séance d'animation par l'association La Case, d'un montant de 400 euros, dans le cadre de la Semaine de solidarité Internationale
- 3.2 Approuve la prise en charge financière des frais d'intervention de deux conférenciers, pour un montant total de 559,17 euros, dans le cadre de la Semaine de solidarité Internationale

### **IV Direction du projet de rénovation urbaine**

- 4.1 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la charte locale d'insertion de la ville de Sarcelles avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération Val de France, les maîtres d'ouvrage et les partenaires du plan local d'application de la charte nationale d'insertion

## **RESSOURCES ET RELATIONS SOCIALES**

### **V Direction des ressources humaines**

- 5.1 Décide de modifier la délibération relative à l'attribution d'un logement de fonction pour le gardien de l'hôtel de Ville

## **MOYENS**

### **VI Direction des finances**

- 6.1 Vote la décision modificative 2008 n° 4 de la commune
- 6.2 Décide de modifier la garantie d'emprunt accordée à OSICA par délibération n° 2007-146 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour la construction de 83 logements collectifs sur l'Ilot 6 du quartier Lochères à Sarcelles
- 6.3 Accorde une garantie d'emprunt au Groupe OPIEVOY, pour le remboursement de la somme de 31 643 500 euros, dans le cadre de l'acquisition de 4 ensembles immobiliers de logements locatifs situés en centre ville sur la commune de Sarcelles
- 6.4 Accorde une garantie d'emprunt à la société LOGIREP pour le remboursement de la somme de 2 640 086,00 euros, dans le cadre de la construction de 51 logements locatifs à Sarcelles – ZAC du quartier de la gare de Garges-Sarcelles
- 6.5 Accorde une garantie d'emprunt à la société LOGIREP pour le remboursement de la somme de 1 517 500,00 euros, pour la réhabilitation et la résidentialisation de 210 logements situés dans le quartier Chantepie à Sarcelles
- 6.6 Décide de mettre un véhicule de type balayeuse aspirante en destruction

## **EDUCATION ET FORMATION**

### **VII Suivi des élèves**

- 7.1 Fixe le montant de la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Sarcelles, pour les communes avec lesquelles Sarcelles n'a pas d'accord de gratuité réciproque, pour l'année scolaire 2008/2009, comme suit :
- Ecole maternelle : 597,93 euros,
  - Ecole élémentaire : 410,97 euros
- 7.2 Décide d'allouer aux établissements secondaires les sommes suivantes, pour les projets pédagogiques présentés par leurs soins :
- 200 euros au collège Anatole France,
  - 660 euros au collège Voltaire.

### **VIII Direction de l'enfance**

- 8.1 Décide de fixer de nouveaux tarifs pour les enfants qui fréquentent les accueils de loisirs après l'aide individualisée ou l'accompagnement éducatif

### **IX Service intergénération**

- 9.1 Décide de modifier deux points de la délibération n° 2008-047 du 26 juin 2008, comme suit :
- Composition : 38 retraités ou préretraités résidant à Sarcelles et âgés d'au moins 55 ans,
  - Désignation : 23 candidats désignés par le Maire et 15 autres tirés au sort.

### **X Maisons de quartier**

- 10.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole à intervenir entre la Ville et OSICA et à percevoir une subvention de 2 000 euros pour la réalisation d'un chantier éducatif organisé par la maison de quartier Valéry-Watteau
- 10.2 Sollicite une subvention, d'un montant de 1 210 euros, auprès de la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels, dans le cadre de l'opération « arbres de Noël 2008 » organisée par la maison de quartier Valéry-Watteau
- 10.3 Sollicite une subvention, d'un montant de 1 485 euros, auprès de la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels, dans le cadre de l'opération « arbres de Noël 2008 » organisée par la maison de quartier – centre social Les Vignes Blanches

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **XI Conservation du cimetière**

- 11.1 Décide d'accorder la gratuité du renouvellement des concessions dans le cimetière communal concernant des élus défunts

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

### **XII Direction des réseaux**

- 12.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de voirie (entretien courant, grosses réparations et travaux neufs sur la voirie, les canalisations d'assainissement, les cours d'écoles et autres terrains communaux) avec l'entreprise FAYOLLE ET FILS, en groupement avec UNION TRAVAUX, pour un montant minimum annuel de 1 000 000 euros HT et un montant maximum annuel de 4 000 000 euros HT

### **XIII Direction des affaires foncières**

- 13.1 Décide de la désaffectation et du déclassement du domaine public de parcelles situées rue de l'Amiral d'Argenlieu et avenue du Champ Daumont
- 13.2 Décide d'émettre un avis favorable à la demande d'exploitation d'installation classée formulée par VALDELEC
- 13.3 D'émettre un avis réservé sur le dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée présenté par SNPA, 8 route de Calais à Groslay et de demander :
  - que l'avis du Département du Val d'Oise soit sollicité et respecté en ce qui concerne l'accès à l'entreprise depuis la RD 301,
  - que les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de Groslay soient respectées,
  - que les prescriptions édictées par la Ville de Sarcelles en ce qui concerne les rejets des eaux usées dans ses réseaux soient rigoureusement mises en œuvre

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le  
A la porte de la Mairie  
Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe des Services